

ARRETE TEMPORAIRE



06/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : rue Maurice Berteaux (D675) – rue Louis Pasteur – Aménagement Place de la république
Réglementation de circulation

Le Maire de SAINT-AIGNAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Vu la demande de Monsieur le Maire, Éric CARNAT,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation rue Maurice Berteaux et rue Louis Pasteur afin de permettre l'aménagement de la Place de la République.

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre les travaux d'aménagement de la Place de la République, la circulation sera interdite à l'angle de la rue Maurice Berteaux (D675) et du Boulevard Valmy et d'autre part à l'angle de la rue des Remparts et de la rue Maurice Berteaux (D675) lors de la journée d'intervention le jeudi 18 janvier 2024 entre 8 heures et 17 heures.

Une déviation en provenance du centre-ville sera mise en place pour les PL et VL :

- Avenue Gambetta (D675)
- Boulevard Jean Moulin
- Boulevard Valmy

Une déviation en provenance des Quais Jean-Jacques Delorme et Jean Jaurès (D17) sera mise en place pour les PL et VL :

- Boulevard Valmy
- Boulevard Jean Moulin
- Avenue Gambetta (D675)

ARTICLE 2 : Une signalisation adaptée sera mise en place par les services techniques de la commune et sera ajustée en permanence au danger.

ARTICLE 3 : Dans la mesure où l'état de la circulation le permettra, elle pourra être rétablie sans préavis.

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Centre de Secours
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Services Techniques Municipaux
- Conseil Départemental

Fait à Saint-Aignan, le 11/01/2024
L'Adjoint Délégué,

Xavier TROTIGNON

